



Mairie de Leudeville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

Présents : M. LECOMTE, Mme FAIX, M. BOUSSELET, M. PETIT DE LEUDEVILLE, M. CHARPENTIER, Mme ROULLEAU, M. LABOUSSET, Mme CHEVOT, Mme TARTAR, M. COUADE, M. FANICHET, M. LESIEUR

Pouvoir : Mme FAFOURNOUX à M.LECOMTE, Mme MARCHANDISE à Mme CHEVOT, M. DUPRE à M. LESIEUR

Secrétaire de séance : M. FANICHET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2015 : approuvé.**
- 2. Délibération du compte administratif et du compte de gestion de la commune année 2015.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUSSELET, Maire Adjoint chargé des finances.

Celui-ci expose que le compte administratif de la commune qui clôt l'exercice 2015 est identique au compte de gestion transmis par la Trésorerie Générale.

Concernant la section de fonctionnement les dépenses réalisées s'élèvent à **1.152.377.41 €**, pour une réalisation de recettes de : **1.331.403.90 €**. La section de fonctionnement présente un excédent de **179.026.49 €** pour l'exercice 2015.

La section investissement les dépenses réalisées s'élèvent à **241.257.87 €** et des recettes de **255.826.25 €** soit un excédent de **14.568.38 €**.

A ces excédents de 2015 il convient d'ajouter le résultat de l'exercice de 2014, ce qui porte l'excédent de fonctionnement cumulé à : **415.166.92 €** et l'excédent d'investissement à **154.103.32 €**.

L'analyse du compte administratif fait ressortir un reste à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de **265.783.91 €**, et d'un reste à réaliser en recettes de **7.117.90 €**.

Monsieur BOUSSELET soumet le compte administratif et le compte de gestion à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à 14 voix pour.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2015 commune

Monsieur BOUSSELET rappelle qu'il convient de financer les restes à réaliser des dépenses de 2015, il rappelle également que si certains travaux n'ont pas été réalisés c'est que nous attendions la confirmation de subvention, notamment en ce qui concerne le local de sport pour lequel nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental de 47.206 € et une réserve parlementaire de Monsieur DASSAULT de 5.000 €.

Ces sommes seront à reporter au budget primitif de l'exercice 2016. Le financement des restes à réaliser en dépenses est fait d'une part en prenant sur l'excédent cumulé de recettes de la section soit les 154.103.32 € et d'autre part en prélevant sur l'excédent de fonctionnement cumulé, de 415.166.92 €, cette somme sera affectée en recettes d'investissement à l'article 1068.

Besoin de financement : restes à réaliser dépenses 265.783.91 € - (7.117.90 € restes à réaliser recettes + 154.103.32 € excédent cumulé) soit 161.221.22 € = **104.562.69 €**.

Affectation du résultat en 1068 : 104.562.69 €.

Somme reportée en 002 excédent de fonctionnement reporté = (415.166.92 € - 104.562.69 €) = 310.604.23 €.

Nous arrivons à ce résultat en partie parce que nous avons renégocié pas mal de choses, le taux d'intérêts sur l'emprunt du restaurant scolaire, le contrat des photocopieurs. Cela fait partie de notre optique de gestion. Ayant une perte importante des dotations de l'Etat il nous faut compenser au mieux, ayant décidé de ne pas augmenter les impôts en 2016, nous cherchons systématiquement à améliorer la gestion des dépenses.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte la délibération à 15 voix pour.

4. Vote des subventions aux associations.

Monsieur BOUSSELET : Dans le cadre du budget la commune participe au financement des associations Leudevilloises, celles-ci présentent un bilan de l'exercice précédent et le budget prévisionnel de l'année à venir. Il est tenu compte des projets de ces associations ainsi que leur nombre d'adhérents.

Liste des associations subventionnées

- AFAL 200.00 €
- COMITE DES FETES 1400.00 €
- MUSIQUE BUISSONNIERE : 2450.00 €
- POMPIERS DE MAROLLES EN HUREPOIX 500 €
- RIBAMBELLE : 400.00 €
- TENNIS CLUB LEUDEVILLOIS : 1300.00 € : 14 voix pour Monsieur le Maire ne prend part au vote
- UNION DES ANCIENS COMBATTANTS : 300.00 €
- V.T.T 500.00 €
- TAI CHI : 200.00 €
- GYMNASIQUE : 200.00 € : 14 voix pour Mme FAFOURNOUX ne prend pas part au vote
- AERO CLUB DES CIGOGNES : 150.00 €
- VENTS DE FLEURS : 700.00 €

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

- ACTI PRO : 100.00 €
- EVA DECH : 100.00 €

Le Conseil Municipal adopte le versement des subventions aux associations.

5. Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur BOUSSELET rappelle que la commune est sollicitée par le CCAS afin d'obtenir dans le cadre de son budget une subvention de fonctionnement. La demande est de 5800.00 €. Le Conseil Municipal adopte le versement de cette subvention par **15 voix pour**.

6. Vote des taux d'impositions directes pour 2016.

Monsieur BOUSSELET : les taux sont identiques à ceux de 2015.

Considérant que le produit attendu tel que signifié par la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne s'élève à 723.450.00 € au titre de l'année 2016.

Considérant que ce produit est suffisant pour maintenir en équilibre le Budget Communal 2016.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et par **15 voix pour**

DECIDE de fixer à titre prévisionnel 723.450.00 € le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2016.

DECIDE en conséquence, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leurs niveaux de 2015 soit :

- 18.96 % pour la taxe d'habitation
- 22.61 % pour le foncier bâti
- 101.57 % pour le foncier non bâti.

Monsieur LECOMTE explique que si les Leudevillois subissent une augmentation de leurs impôts cela ne sera pas du fait de la commune, cela proviendra du Département ou de la Région, de la Communauté de Communes, mais aussi sur le calcul de la base valeur locative.

Monsieur BOUSSELET : il faut nous attendre à subir sur le foncier une augmentation liée à la communauté de communes qui jusqu'à ce jour avait un taux de 0% et au Département + 1%.

7. Vote du budget primitif 2016

Monsieur BOUSSELET expose que ce budget a été établi suite à la consultation de tous les services communaux qui ont chiffré leurs souhaits. Il a été tenu compte du réalisé 2015, de la baisse éventuelle des dotations sur 2016. En tenant compte aussi des excédents de 2015. Ce budget a été présenté à la commission des finances qui l'a entériné.

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de **1.610.333.23 €**.

La section d'investissement s'équilibre à l'identique pour un montant de **630.220.86 €**.

PRINCIPAUX POSTES DU FONCTIONNEMENT.

Chapitre 011 : charges à caractère général = 455.268.00 €

Chapitre 012 : charges de personnel = 640.364 €

Chapitre 014 : atténuation de produits (reversement CCVE) = 15.000.00 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (indemnités élus, retraite, subventions aux associations) = 74.848.00 €

Chapitre 66 : charges financières (intérêts des emprunts) 18.000.00 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 112.185.01 €

OPERATIONS D'ORDRE = virements entre sections.

Chapitre 023 : vers section investissement : 286.356.12 €

Chapitre 042 : vers section investissement : 8.312.10 €

Soit un total de 1.610.333.23 €

RECETTES

Chapitre 70 : produits et services = 157.522.00 €

Chapitre 73 : impôts et taxes = 1.006.535.00 €

Chapitre 74 : dotations = 130.388.00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (location salle des fêtes) = 3.825.00 €

Chapitre 76 et 77 : produits exceptionnels = 1.459.00 €

Chapitre 002 : excédent 2015 = 310.604.23 €

Soit un total de 1.610.333.23 €

PRINCIPAUX POSTES INVESTISSEMENT.

DEPENSES

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles = 31.721.00 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (travaux, mises aux normes PMR, vestiaires sportif) = 539.351.02 €

Chapitre 16 : remboursement du capital de la dette = 59.148.84 €

Soit un total de 630.220.86 €

RECETTES

Chapitre 13 : subventions = 47.206.00 € (local sportif)

Chapitre 10 : dotations et réserves = 134.243.32 €

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement = 286.356.12 €

Chapitre 040 : opération d'ordre = 8.312.10 €

Chapitre 001 : excédent 2015 = 154.103.32 €

Soit un total de 630.220.86 €.

8. Approbation du compte administratif et compte de gestion assainissement année 2015.

Monsieur BOUSSELET comme pour le budget de la commune le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur.

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

La gestion se limite aux remboursements d'emprunts contractés en 2007, liés à la réfection de réseaux rues de la Croix Boissée et rue Bourg la Reine.

On ne retrouve que des restes à réaliser d'une année sur l'autre et des opérations d'ordre entre sections.

EXPLOITATION 2015

Dépenses : 25.587.53 €

Chapitre 66 : remboursement intérêts des emprunts = 1580.00 €

Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections = 22.899.00 €

Recettes : 42.794.91 €

Chapitre 70 : taxes et redevances sur travaux = 27.539.50 €

Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections = 15.255.41 €

Résultat d'exploitation 2015 : 17.207.38 €

INVESTISSEMENT 2015

Dépenses : 22.634.56 €

Chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts = 7.379.15 €

Chapitre 040 : opération d'ordre entre sections = 15.255.41 €

Recettes

Chapitre 106 : dotation, fonds divers = 7.383.48 €

Chapitre 040 : opération d'ordre entre sections = 22.899.00 €.

Le compte administratif d'assainissement présente un excédent pour l'année 2015 d'un montant de **7.647.92 €** pour la section d'investissement et de **17.207.38 €** pour la section d'exploitation soit un total excédentaire de : **24.855.30 €** qui rajouté à l'excédent cumulé de 2014 (**43.375.81 €**) donne un résultat global de : **68.231.11 €**.

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés par 14 voix pour, le Maire ne prend pas part au vote.

9. Affectation du résultat de l'exercice 2015 de l'assainissement.

Monsieur BOUSSELET : Comme pour le budget de la commune les restes à réaliser de 2015 seront reportés sur le budget primitif de 2016. Afin de couvrir ces restes d'un montant de **110.050.08 €** en dépenses il convient d'affecter d'une part les restes à réaliser recettes pour **50.869.83 €** et de prendre sur l'excédent total de 2015. Le besoin de financement est de **8.156.52 €**. Le reste de l'excédent est reporté au 002 pour **9.050.86 €**

L'affectation du résultat est approuvé par 15 voix pour

10 Budget primitif assainissement exercice 2016.

Monsieur BOUSSELET : le budget d'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **33.816.00 €** pour l'exploitation et **132.777.75 €** pour l'investissement

EXPLOITATION 2016.

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

Dépenses**CHAPITRE 66 : remboursement intérêts des emprunts = 656.21 €****CHAPITRE 023 : virement section investissement = 5.954.52 €****CHAPITRE 042 : opération d'ordre entre section = 27.205.27 €****Recettes****CHAPITRE 70= taxes et redevances sur travaux = 9.572.73 €****CHAPITRE 77 : produits exceptionnels = 437.00 €****CHAPITRE 042= opération d'ordre entre section = 14.755.41€****Report 2015 = 9.050.86 €.****INVESTISSEMENT****Dépenses****CHAPITRE 16 : remboursement capital emprunts = 7.972.26 €****CHAPITRE 040 : Opération d'ordre entre section = 14.755.41 €****CHAPITRE 21 : Travaux réseaux (restes à réaliser) = 110.050.08 €****Recettes****CHAPITRE 16 : emprunts et dettes assimilées = 10.432.12 €****CHAPITRE 10 : dotation fonds divers et réserves = 8.156.52 €****CHAPITRE 040 : transfert entre section = 27.205.27 €****Le budget primitif assainissement 2016 est approuvé par 15 voix pour.****10. Instauration d'une prime pour les agents partant à la retraite.**

Monsieur LECOMTE : Propose que dans le cadre du départ à la retraite des agents de la commune, l'instauration d'une prime au départ.

Cette prime sera versée en une seule fois avec le dernier salaire de l'agent.

Les critères sont les suivants :

Pour un agent ayant effectué de 10 à 20 ans sur la commune de Leudeville = 1 mois de salaire

Pour un agent ayant effectué plus de 20 ans sur la commune de Leudeville = 2 mois de salaire.

Il est précisé que ces montants ne peuvent être cumulés.

Le Conseil Municipal approuve l'instauration de cette prime à 15 voix pour.**11. Mise à disposition de vaisselle dans le cadre des locations de la salle des fêtes.**

Monsieur LECOMTE : Suite à l'achat par la commune d'un lot de vaisselle au restaurant « La Bretonne » il est proposé de mettre ce lot à disposition dans le cadre des locations. Le lot est indivisible il comporte : 200 grandes assiettes, 200 petites assiettes, 200 verres, 200 fourchettes, 200 couteaux, et 200 petites cuillères. La location sera au forfait pour un montant de 100.00 €. En cas de perte ou de casse il sera appliqué un tarif de remplacement de : Grande assiette 5 €, petite assiette 3€, verre 2 €, et 1 € par couvert. Cette vaisselle devra être rendue propre.

Le Conseil Municipal adopte cette mise à disposition par 15 voix pour

12. Sollicitation de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Monsieur LECOMTE : Dans le cadre de la réserve parlementaire le Député Monsieur Michel POUZOL s'est engagé à subventionner la commune pour l'achat de matériels pour le service culturel dont le financement est prévu au budget 2016.

La demande sera accompagnée des devis et d'une attestation de non achat, ainsi que le plan de financement de ces achats.

Il proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération de demande de financement au plus fort taux possible.

Le Conseil Municipal a approuvé cette délibération à 15 voix pour

Fin de séance à 22 h 15.

Le Secrétaire

Le Maire

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left side, there are several signatures, including one that appears to be 'B...'. On the right side, there are more signatures, including one that clearly reads 'M. de Leudeville'. The signatures are scattered across the page, some overlapping, and represent the council members and officials mentioned in the text.